

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°21-2024-053

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2024

### **Sommaire**

CHU Dijon	Bourgogne /
-----------	-------------

21-2024-01-21-00030 - 31 DS Astreinte cadres CH Auxonne -210124 (3	
pages)	Page 3
21-2024-01-21-00031 - 32 DS Service Financier CH Auxonne - 21 01 2024 (3	
pages)	Page 7
21-2024-01-21-00032 - 33 DS Service Ressources Humaines CH Auxonne - 21	
01 2024 (3 pages)	Page 11
21-2024-01-21-00033 - 34 Délégation Signature Pharmacie CH Auxonne -21	
01 2024 (3 pages)	Page 15
21-2024-01-21-00034 - 36 Délégation Signature Cadres de santé CH	
Auxonne - 21 01 2024 (3 pages)	Page 19
21-2024-01-21-00035 - 38 DS Service Qualite GDR CH Auxonne - 21 01 2024	
(3 pages)	Page 23
21-2024-01-21-00036 - 39 DS Service Facturation CH Auxonne - 21 01 2024	
(3 pages)	Page 27
21-2024-01-21-00037 - 40 DS Service Restauration CH Auxonne - 21 01 2024	
(3 pages)	Page 31
21-2024-01-21-00039 - 42 DS hôtelier - biomédical CH Auxonne - 21 01 2024	
-annulée (3 pages)	Page 35
21-2024-01-21-00040 - 43 - Délégation Signature Direction CH Auxonne 21	
01 2024 (3 pages)	Page 39
21-2024-01-21-00041 - 44 Délégation Signature Pharmacie CH Auxonne -21	
01 2024 (3 pages)	Page 43
21-2024-01-21-00042 - 45 DS Cadres de santé CH Auxonne - 21 01 2024 (3	
pages)	Page 47
21-2024-03-04-00005 - 59 DS Service hôtelier - biomédical CH Auxonne -	
04 03 2024 (3 pages)	Page 51
21-2024-04-01-00001 - 60 DS Service Ressources Humaines CH Auxonne - 01	
04 2024 (3 pages)	Page 55
21-2024-03-04-00006 - 61 DS Service hôtelier blanchisserie - CH Auxonne -	
04 03 2024 (3 pages)	Page 59

21-2024-01-21-00030

31 DS Astreinte cadres CH Auxonne -210124



## DELEGATION DE SIGNATURE Astreintes des Cadres au CH d'Auxonne

### DS 2024 – n° 31 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Monsieur Franck PHOK, attaché d'administration finances,
- Madame Valérie STEFANUTTI, cadre supérieure de santé,



- Madame Nora HADDI, attachée d'administration ressources humaines
- Madame Adeline DUGIED, Responsable Qualité gestion des risques

pour signer en mes nom et place, dans le cadre de l'astreinte du Centre Hospitalier d'Auxonne, toutes pièces administratives relatives à la gestion de cet établissement.

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2023



Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Nora HADDI</b>	Attachée d'administration ressources humaines CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur- Bèze	Signé
Madame <b>Adeline DUGIED</b>	Qualité gestion des risques CH Auxonne	Signé
Monsieur <b>Franck PHOK</b>	Attaché d'administration finances CH Auxonne	Signé
Madame <b>Valérie STEFANUTTI</b>	Cadre supérieure de santé CH Auxonne	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau- Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00031

32 DS Service Financier CH Auxonne - 21 01 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Service Financier

#### DS 2024 – n° 32 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à



- Monsieur Franck PHOK, responsable des finances, pour signer en mes nom et place :
  - Les bordereaux journal des mandats relatifs à la paie et aux dépenses de l'établissement ;
  - Les bordereaux journal des titres de recettes ;
  - Les courriers à destination des autorités de tarification (ARS, Conseil Départemental) en l'absence de la direction ;
  - Les notes de services relatives à son domaine d'activité;
  - Les recommandés pour le compte de la direction en son absence ;
  - Les conventions de formations et des états de frais de formation ;
  - Les documents institutionnels relatifs aux admissions des résidents en EHPAD / SSIAD (contrats de séjour, attestations, accords...)
  - Toutes pièces administratives relatives à la gestion de l'établissement, dans le cadre de la réalisation des astreintes de direction,

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX





Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Prénom NOM	Direction	Signature
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur Franck PHOK	Service Finances CH Auxonne	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00032

33 DS Service Ressources Humaines CH Auxonne - 21 01 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Service ressources humaines

## DS 2024 — n° 33 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- V Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Madame Nora HADDI, responsable des ressources humaines, pour signer en mes nom et place :



- Les décisions concernant la carrière du personnel;
- Les contrats de travail
- Les documents de gestion liés aux risques statutaires du personnel;
- Les documents relatifs au suivi médical du personnel en lien avec la médecine du travail ;
- Les documents relatifs à la fin des contrats de travail;
- Les documents d'échanges avec la CNRACL;
- Les conventions de stages ;
- Les notes de services relatives à son domaine d'activité;
- Toutes pièces administratives relatives à la gestion de l'établissement dans le cadre de la réalisation des astreintes de direction ;

**ARTICLE 2** - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4** - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Nora HADDI</b>	Ressources Humaines CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00033

34 Délégation Signature Pharmacie CH Auxonne -21 01 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Pharmacie

#### DS 2024 – n° 34 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Madame Catherine BARBARET, et en cas d'empêchement de celle-ci, à :



#### Madame Elsa TAVOSCHI,

pour signer en mes nom et place :

- Tout document relatif à la gestion des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux dans le cadre de l'exécution des marchés publics en lien avec le GHT 21/52;
- Tout document relatif à l'organisation permanente du circuit du médicament conformément à la règlementation ;
- Les notes de services et protocoles en lien avec son domaine d'activité ;
- Les documents relatifs au signalement des évènements indésirables et des vigilances dans son domaine d'activité en lien avec la direction et les autorités externes ;

**ARTICLE 2** - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4** - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Catherine BARBARET</b>	Pharmacie CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé
Madame <b>Elsa TAVOSCHI</b>	Pharmacie CH Auxonne	Signé

21-2024-01-21-00034

36 Délégation Signature Cadres de santé CH Auxonne - 21 01 2024



#### DELEGATION DE SIGNATURE Cadres de santé

#### DS 2024 – n° 36 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

#### Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

• Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :



- Madame Valérie STEFANUTTI, Cadre supérieure de santé CH Auxonne
- Madame Béatrice BERTON, Cadre de santé,
- Madame Sophie LEDUC, Cadre de santé,
- Monsieur Michel CAIROLA, Cadre de santé,

pour signer en mes nom et place:

- Les évaluations de stage ;
- Les projets de vie et de soins individualisés des patients / résidents sur le dossier patient ;
- Les fiches d'évènements indésirables signalement de maltraitance épisodes infectieux ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 05 juin 2023

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Béatrice BERTON</b>	Cadre de santé CH Auxonne	Signé
Monsieur <b>Michel CAIROLA</b>	Cadre de santé CH Auxonne	Signé
Madame <b>Sophie LEDUC</b>	Cadre de santé CH Auxonne	Signé
Madame <b>Valérie STEFANUTT</b> I	Cadre supérieure de santé CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00035

38 DS Service Qualite GDR CH Auxonne - 21 01 2024



#### DELEGATION DE SIGNATURE Service qualité gestion des risques

#### DS 2024 – n° 38 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Madame Adeline DUGIED, adjoint des cadres hospitaliers, pour signer en mes nom et place :



- Les notes de services relatives à son domaine d'activité ;
- Les fiches d'évènements indésirables ;
- Les protocoles soumis préalablement aux instances ;
- Les actes de gestion d'archivage après accord de la direction;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

ARTICLE 4 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace la décision du 26 août 2019,

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général



Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Adeline DUGIED</b>	Qualité gestion des risques CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00036

39 DS Service Facturation CH Auxonne - 21 01 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Service facturation — Economat - Mandatement

#### DS 2024 – n° 39 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe de la Filière Gériatrique et des Hôpitaux de Proximité du CHU Dijon Bourg Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Délégation est donnée à Madame Marie-Agnès **TERRILLON**, adjoint des cadres hospitaliers, pour signer en mes nom et place :



- Les bordereaux de recettes (séjour, recettes annexes);
- Les bordereaux de mandats;
- Les recommandés pour le compte de la direction ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

ARTICLE 4 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé
Madame <b>Marie-Agnès TERRILLON</b>	Facturation – Economat – Mandatement – Bureau des Entrées CH Auxonne	Signé

21-2024-01-21-00037

40 DS Service Restauration CH Auxonne - 21 01 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Service restauration

#### DS 2024 – n° 40 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Délégation est donnée à Monsieur Mickaël **ROUSSEL**, technicien hospitalier, et en cas d'empêchement à :
- Monsieur Nicolas DESCHAMPS, ouvrier principal,

pour signer en mes nom et place :



- Les plannings du personnel affecté au service restauration ;
- Les congés du personnel affecté au service restauration ;
- Les évaluations de stage du service restauration;
- Les procès-verbaux de visites de contrôles assortis d'une information à la direction ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général



Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur <b>Nicolas DESCHAMPS</b>	Restauration CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé
Monsieur Mickaël ROUSSEL	Restauration CH Auxonne	Signé

21-2024-01-21-00039

42 DS hôtelier - biomédical CH Auxonne - 21 01 2024 -annulée



#### DELEGATION DE SIGNATURE Service : hôtelier et biomédical

#### DS 2024 – n° 42 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Monsieur Frédéric BILLOTTET-ROUSSEL, Responsable équipe hôtelière, matériel para/biomédical, pour signer en mes nom et place :
- Les plannings du personnel affecté au service hôtelier;



- Les congés du personnel affecté au service hôtelier ;
- Les procès-verbaux de visites de contrôles de maintenance règlementaire du matériel biomédical;
- Les fiches d'évènements indésirables et des épisodes infectieux, en lien avec l'équipe médicale d'hygiène, dans son domaine d'activité ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX





Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur <b>Frédéric BILLOTET- ROUSSE</b> L	Equipe hôtelière Matériel bio/paramédical	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00040

43 - Délégation Signature Direction CH Auxonne 21 01 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Direction Centre Hospitalier d'Auxonne

### DS 2024 – n° 43 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

• Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :



• Monsieur Franck PHOK, attaché d'administration finances, pour signer en mes nom et place toutes pièces administratives et comptables relatives à la gestion de l'établissement.

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3** – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

**ARTICLE 4** – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 05 juin 2023

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX





Prénom NOM	Direction	Signature
M. PHOK Franck	Attaché d'Administration du CH D'Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-01-21-00041

44 Délégation Signature Pharmacie CH Auxonne -21 01 2024



# DELEGATION DE SIGNATURE Pharmacie

#### DS 2024 –DS n° 44 du 21 janvier 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

### Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Madame Elsa TAVOSCHI, et en cas d'empêchement de celle-ci, à :
- Madame Johanna BERRY



pour signer en mes nom et place:

- Tout document relatif à la gestion des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux dans le cadre de l'exécution des marchés publics en lien avec le GHT 21/52;
- Tout document relatif à l'organisation permanente du circuit du médicament conformément à la règlementation;
- Les notes de services et protocoles en lien avec son domaine d'activité ;
- Les documents relatifs au signalement des évènements indésirables et des vigilances dans son domaine d'activité en lien avec la direction et les autorités externes ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024



Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Madame Elsa TAVOSCHI	Pharmacie CH Auxonne	Signé
Madame <b>Johanna BERRY</b>	Pharmacie CH Auxonne	Signé

21-2024-01-21-00042

45 DS Cadres de santé CH Auxonne - 21 01 2024



### DELEGATION DE SIGNATURE Cadres de santé

### DS 2024 –DS n° 45 du 21 janvier 2024 DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33
   à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu l'organigramme de direction en vigueur au 05 juin 2023

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Madame Valérie STEFANUTTI, Cadre supérieure de santé CH Auxonne
- Madame Béatrice BERTON, Cadre de santé,



- Madame Patricia JUPILLE, Cadre de santé,
- Monsieur Michel CAIROLA, Cadre de santé,

pour signer en mes nom et place

- Les évaluations de stage ;
- Les projets de vie et de soins individualisés des patients / résidents sur le dossier patient;
- Les fiches d'évènements indésirables signalement de maltraitance épisodes infectieux ;

**ARTICLE 2** - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.



Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Béatrice BERTON</b>	Cadre de santé CH Auxonne	Signé
Monsieur <b>Michel CAIROLA</b>	Cadre de santé CH Auxonne	Signé
Madame <b>Patricia JUPILLE</b>	Cadre de santé CH Auxonne	Signé
Madame <b>Valérie STEFANUTT!</b>	Cadre supérieure de santé CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-03-04-00005

59 DS Service hôtelier - biomédical CH Auxonne - 04 03 2024



### DELEGATION DE SIGNATURE Service : Matériel biomédical

### DS 2024 – n° 59 du 4 mars 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

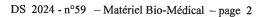
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai
   2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

Madame Magali NICOLAS, Responsable matériel biomédical, pour signer en mes nom et place :





Les procès-verbaux de visites de contrôles de maintenance règlementaire du matériel biomédical ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 4 mars 2024

Le Directeur Général



Freddy SERVEAUX





Prénom NOM	Direction	Signature
Madame Magali <b>NICOLAS</b>	Matériel Bio-Médical	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-04-01-00001

60 DS Service Ressources Humaines CH Auxonne - 01 04 2024



## DELEGATION DE SIGNATURE Service ressources humaines

### DS 2024 – n° 60 du 1er avril 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

### Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- V Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1 -** Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Madame Aytadj **IBADOV**, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 octobre 2024, responsable des ressources humaines, pour signer en mes nom et place :



- Les décisions concernant la carrière du personnel;
- Les contrats de travail
- Les documents de gestion liés aux risques statutaires du personnel;
- Les documents relatifs au suivi médical du personnel en lien avec la médecine du travail ;
- Les documents relatifs à la fin des contrats de travail;
- Les documents d'échanges avec la CNRACL;
- Les conventions de stages ;
- Les notes de services relatives à son domaine d'activité;
- Toutes pièces administratives relatives à la gestion de l'établissement dans le cadre de la réalisation des astreintes de direction ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3** - La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

MODERATE OF THE PARTY OF THE PA

Dijon, le 1er avril 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Prénom NOM	Direction	Signature
Madame <b>Aytadj IBADOV</b>	Ressources Humaines CH Auxonne	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé

21-2024-03-04-00006

61 DS Service hôtelier blanchisserie - CH Auxonne - 04 03 2024



### DELEGATION DE SIGNATURE Service : hôtelier-blanchisserie

### DS 2024 – n° 61 du 4 mars 2024 portant DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Freddy SERVEAUX Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame PALLENCHIER (Arrêté du 11 octobre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

#### DECIDE

**ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :

- Madame Catherine PALLENCHIER, Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze, et en cas d'empêchement, à :
- Monsieur Frédéric BILLOTTET-ROUSSEL, Responsable équipe hôtelière-blanchisserie matériel paramédical pour signer en mes nom et place :
- E Les plannings du personnel affecté au service hôtelier blanchisserie ;



- Les congés du personnel affecté au service hôtelier blanchisserle ;
- Les fiches d'évènements indésirables et des épisodes infectieux, en lien avec l'équipe médicale d'hygiène, dans son domaine d'activité ;

**ARTICLE 2 -** Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente décision.

**ARTICLE 3 -** La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CH d'Auxonne.

**ARTICLE 4 -** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 4 mars 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX





Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur F <b>rédéric BILLOT</b> ET- ROUSSEL	Equipe hôtelière Blanchisserie	Signé
Madame Catherine PALLENCHIER	Directrice Adjointe des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-sur-Bèze	Signé
Monsieur <b>Didier RICHARD</b>	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is- Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé